

# AMÉNAGER

“ La surdité d'un de nos salariés s'est aggravée alors que le poste qu'il occupait nécessitait un contact direct avec nos clients, notamment par téléphone. Dans un premier temps, nous avons trouvé une solution lui épargnant les contacts téléphoniques, mais son handicap a évolué et ça n'était plus possible. La plus grande difficulté a été alors de combiner les compétences et souhaits du salarié avec la disponibilité d'un autre poste aménageable. Avec le Sameth et la médecine du travail, nous avons trouvé un aménagement technique pour un poste de magasinier/approvisionneur. Le salarié est prévenu de l'arrivée d'un fournisseur par un simple biper vibrant fixé à la ceinture. Maintenir dans l'emploi un salarié reconnu handicapé n'est pas forcément ce qu'il y a de plus simple, c'est un cheminement. Mais pour nous c'était une évidence de le garder. Il a commencé sa carrière chez nous et c'est un bon élément. ”

→ **Catherine GOLL** (Directrice) et **Florence ROTTNER**  
(Directrice adjointe) de l'entreprise Air à Domicile à Mulhouse